

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 10 juin 2024 à 20 heures 15 minutes
Mairie

Quorum : 5

Présents :

M. DEBROISE Rodolphe, Mme DEDIEU Isabelle, M. HAUPAIS ALAIN, M. LEMASLE Bernard, M. NORGEOT Julien, Mme ROBIC Sabrina

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. CROUIN Mathieu, M. MARTINET Olivier, M. MORIN Yves-vincent

Secrétaire de séance : M. HAUPAIS ALAIN

Président de séance : M. LEMASLE Bernard

1 - Demande Subvention APE Bourguenolles

Mr le Maire fait savoir que nous avons reçu une demande de subvention par l'APE de Bourguenolles.

Après délibération, le conseil municipal refuse de verser une subvention à l'APE de Bourguenolles

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Demande de Subvention Arcuviboc

Mr le Maire fait savoir que la commune a reçu une demande de subvention pour l'association Arcuviboc.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de verser une subvention de 200€ à l'association Arcuviboc,
- charge le Maire de mettre en oeuvre cette délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Subvention FAJ 2024

Le Conseil Départemental qui assume la compétence d'aide sociale, sollicite les communes pour participer à ses actions. Le Maire fait observer qu'il n'y a pas de CCAS dans la commune, les mesures d'aide étant gérées par le Département en appui sur ses services sociaux (Mortain/St-Pois). Le département propose un tarif à l'habitant pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, ce qui donnerait les montants suivants :

FAJ : $0.23 \times 333 = 76.59 \text{ €}$

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de verser cette somme de 76.59€ au Conseil Départemental pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, le Conseil Municipal charge le Maire de procéder aux démarches pour le règlement de cette aide.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Subvention FSL 2024

Le Conseil Départemental qui assume la compétence d'aide sociale, sollicite les communes pour participer à ses actions. Le Maire fait observer qu'il n'y a pas de CCAS dans la commune, les mesures d'aide étant gérées par le Département en appui sur ses services sociaux (Mortain/St-Pois). Le département propose un tarif à l'habitant pour le Fonds de Solidarité pour le Logement, ce qui donnerait les montants suivants :

FAJ : $0.60 \times 333 = 199.80 \text{ €}$

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de verser cette somme de 199.80€ au Conseil Départemental pour le Fonds de Solidarité pour le Logement, le Conseil Municipal charge le Maire de procéder aux démarches pour le règlement de cette aide.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Réflexion sur la sécurité Incendie

Lors du traitement des demandes de CU exprimées par les usagers, dorénavant la DDTM demande aux paires de donner l'assurance que la maison concernée bénéficie d'une bonne protection incendie, ce qui, en milieu rural, signifie que les pompiers peuvent disposer de ressources en eau suffisamment proches et importantes pour éteindre un sinistre. face à cette demande, j'ai interpellé la DDTM, qui m'a dit que si le maire ne peut s'engager sur la question les permis de construire (construction, rénovation, changement de destination) seront refusés. Afin de prendre la mesure des contraintes techniques et des obligations faites aux communes en la matière, le maire va prendre contact avec le SDIS pour faire un état des lieux. On mesure déjà ce que serait la charge financière de l'obligation de desservir chaque hameau de la commune (environ 38) avec une borne incendie, sachant que le réseau n'est pas partout dimensionné pour recevoir une borne incendie utilisable par les pompiers.

8 - Campagne d'élitage pour déploiement de la fibre optique

La fibre arrive ! Du moins les travaux de préparation commencent. La société SPIE est missionnée pour préparer les passages de câbles. Elle alerte les maires sur la nécessité d'obtenir des propriétaires l'élitage des arbres le long du tracé. Le maire et le maire-adjoint aux travaux vont travailler sur le dossier, identifier les propriétaires concernés et les contacter pour les appeler à assumer leur obligation d'élitage. Le délai imparti est très court, notamment en période de préparation du scrutin des européennes, et ne pourra pas être tenu. Les maires des communes voisines sont l'objet de la même demande et font la même analyse sur les délais. Il faudra ensuite compter sur la célérité et la bonne volonté des propriétaires.

9 - Questions Diverses 10-06-2024

- **Cours de formation aux premiers secours** : la formation envisagée pourrait être lancée rapidement. Point avec la maire-adjointe en charge des affaires financières et des questions sanitaires et sociales : Réponse à venir du SDIS.

- **Recherches mémorielles sur la commune** : des conseiller(e)s ont proposé que nos concitoyens puissent participer à la collecte de documents historiques, journalistiques, photographiques retraçant la mémoire de la commune. Des travaux ont déjà été menés en la matière. Un groupe de bénévoles peut donc être constitué pour mener ce travail. Il pourrait en découler, pour la commune une exposition ou un petit ouvrage, et aussi un travail collaboratif avec d'autres communes de Villedieu-Intercom qui seraient intéressées. Cela pourrait donner lieu à une action culturelle d'envergure sur le territoire, qui aurait vocation à être soutenue par la Région ou la DRAC.

- **Adressage** : La carte modifiée et le fichier sont sur le point d'être envoyés à Manche Numérique. Après accord des communes voisines, les ajouts sont la création de la rue de Bourigny et de chemins soit internes à la commune, soit débouchant sur des communes voisines. Nous pourrons ensuite faire la saisie sur l'application nationale, numéroter les adresses, informer nos concitoyens et prendre une décision officielle

- **Dépôts sauvages de déchets** : nous avons enregistré le dépôt de 13 sacs sur deux sites différents dans la commune. Le maire adjoint aux travaux et le maire ont procédé à la collecte et au tri du contenu de ces sacs. Il en est ressorti une poubelle pleine pour la déchèterie, 5 sacs marrons de déchets de type alimentaire et ménager et 5 sacs d'emballage et boîtes, ainsi qu'une quinzaine de bouteilles en verre. Dans certains sacs ont été trouvés des documents médicaux avec nom et prénom, et deux sacs portent des numéros distribués sur la commune. Des contacts sont en cours avec les utilisateurs présumés de ces sacs. En attendant d'éventuelles poursuites si les faits sont parfaitement établis.

- Législatives des 30 juin et 7 Juillet :

30 juin : LEMASLE Bernard, MARTINET Olivier, NORGEOT Julien, (DEBROISE Rodolphe + ROBIC Sabrina)
07 juillet : LEMASLE Bernard, HAUPAIS Alain, DEDIEU Isabelle, CROUIN Mathieu + suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à : 21h30

Le Secrétaire de séance,

Fait à Saint Martin le Bouillant
Le Maire,